



# ARRÊTÉ DU MAIRE N° VPRO 2023-144

Le Maire de la commune d'Héricy,

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le nouveau code de la route et notamment les articles R.411-8 et R.411-25 (pour toutes mesures), R.413-1 à R.413-17 (limitation de vitesse), R.417-1 à R.417-13 (stationnement),

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963, modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment les articles 55 du livre I – 4<sup>ème</sup> partie (interdiction de stationner), 56 à 64-10 du livre I – 4<sup>ème</sup> partie (interdictions diverses à préciser), 63 du livre I – 4<sup>ème</sup> partie (limitation de vitesse), 119 à 133 du livre I – 8<sup>ème</sup> partie (signalisation temporaire),

Vu la déclaration d'intention de commencement de travaux de l'établissement SOBECA pour effectuer des travaux de création de fouille pour poteau bois, rue de la Fontaine du Sault à Héricy, le 13 décembre 2023 de 8h00 à 17h00,

Considérant que pour la bonne exécution de ces travaux, il est nécessaire d'interdire le stationnement et la circulation rue de la Fontaine du Sault (direction FONTAINE-LE-PORT) à Héricy, le 13 décembre 2023 de 8h00 à 17h00,

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1<sup>ER</sup>** :

Le stationnement de tous véhicules sera interdit rue de la Fontaine du Sault à Héricy, le mercredi 13 décembre 2023 de 8h00 à 17h00.

### **ARTICLE 2** :

La circulation de tous véhicules, cycles et poids lourds sera interdite rue de la Fontaine du Sault (direction FONTAINE-LE-PORT) à Héricy, pendant les travaux de l'entreprise chargée de la création de fouille pour poteau bois.

### **ARTICLE 3** :

L'entreprise chargée de la création de fouille pour poteau bois devra impérativement faciliter le passage de tous les véhicules chargés des secours rue de la Fontaine du Sault (direction FONTAINE-LE-PORT) à Héricy, pendant la durée de ses travaux.